



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue en présentiel, à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, dans le respect des règles mises en place par le gouvernement qui a décrété l'état d'urgence sanitaire (COVID-19), à 20 h, le 8 septembre 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1

Renald Roy, conseiller au siège no. 2

Simon Landry, conseiller au siège no. 3

Richard Émond, conseiller au siège no. 4

Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame le maire, Marie Gratton, la séance est ouverte à 20 h 12.

AVIS COVID-19

Bonsoir,

Comme vous êtes en mesure de la constater, ce mercredi 8 septembre 2021, votre Conseil municipal siège en la présence du public de Cap-Chat dans le respect des mesures sanitaires édictées par la Santé publique afin de protéger ses citoyennes et citoyens, ses élus, et l'ensemble de l'équipe municipale. Cette séance est filmée et télédiffusée.

Toutefois, il nous a été recommandé d'être plus prudent que moins devant une pandémie qui pourrait nous prendre par surprise avec ses variants. Justement, on en entend parler tous les jours via les médias.

Je vous rappelle que même vacciné, il est important de continuer à respecter les mesures sanitaires comme :

- Maintenir la distanciation physique;
- Porter un masque;
- Se laver les mains.

En cas de symptômes, il faut passer un test et respecter les consignes d'isolement.

Vous n'êtes pas encore vacciné, il est toujours temps de le faire.

La vaccination se poursuit sur notre territoire pour les 1^e et 2^e doses.

RESPECTONS LES RÈGLES EN TOUT TEMPS SANS EXCEPTION.

« On ne lâche pas, éloigner la propagation de ce virus ça dépend que de nous! »

Merci!

RÉS.01.09.21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y ajoutant le point suivant :

20. a) Approuver rémunération du personnel électoral / Élection générale municipale du 7 novembre 2021.

ADOPTÉE

RÉS.02.09.21

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 4 ET 19 AOÛT 2021

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 4 août 2021** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 19 août 2021** soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

RÉS.03.09.21

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que les **comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques #7976 à #7993 ainsi que #33122 à #33190**, pour un montant total de **193 525.33 \$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 JUILLET 2021

Madame Marielle Émond, trésorière, a préalablement déposé, à chacun des membres du Conseil municipal, l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 juillet 2021.

RÉS.04.09.21

ÉTABLISSEMENT DU TAUX HORAIRE POUR LA SURVEILLANCE DES EXAMENS DE L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (ENPQ)

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que le **taux horaire payable pour la surveillance des examens de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ)** soit et est fixé, rétroactivement au 1^{er} novembre 2020, à **trente dollars (30. \$)**.

ADOPTÉE

RÉS.05.09.21

VENTE DE BIENS USAGÉS – CARCAN ET AILE LATÉRALE

ATTENDU QUE la Ville s'est vue offrir la somme de 1 500. \$ + taxes pour la vente d'un carcan et d'une aile latérale usagés ;

ATTENDU QUE ces biens ne sont actuellement d'aucune utilité et ne le seront pas non plus dans l'avenir ;

ATTENDU QUE le prix offert est correct et raisonnable, tenant compte, de l'état d'usure des biens ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que le Conseil **CONFIRME la vente d'un carcan et d'une aile latérale usagés** réalisée le 30 août 2021, entre la Ville de Cap-Chat et M. Daniel Arpin, pour le prix de **1 500. \$ + taxes**, sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acheteur.

ADOPTÉE

RÉS.06.09.21

ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 11.07.21 – CAMPING DE LA BAIE DES CAPUCINS

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ANNULE**, à toutes fins que de droit, la **résolution numéro 11.07.21** adoptée à la séance ordinaire tenue le 07 juillet 2021.

ADOPTÉE

RÉS.07.09.21

AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE DATÉE DU 26 AOÛT 2021 – TREMBLAY & TREMBLAY AVOCATS INC. – SERVICES PROFESSIONNELS ET DÉBOURSÉS – DOSSIER 130-61-000823-176, DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES c. VILLE DE CAP-CHAT – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **PAIE** à Tremblay & Tremblay Avocats Inc, la **facture datée du 26 août 2021**, à savoir :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| - Honoraires professionnels : | 22 884.34 \$ incluant les taxes |
| - Déboursés taxables : | 177.98 \$ incluant les taxes |
| - Déboursés non taxables : | <u>11.55 \$ sans taxe</u> |

Total : **23 073.87 \$**

ADOPTÉE

RÉS.08.09.21

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES / TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST – 30 288.97 \$ + TX – SURPLUS ACC. – ANNULE RÉS.27.07.20

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat :

- **AUTORISE** le paiement de la **facture (#181335 du 23-02-2021)**, au montant de **10 432.42 \$ + tx**, et la **facture (#182889 du 30-06-2021)**, au montant de **19 856.55 \$ + tx**, de **Télécommunications de l'Est de Matane**, pour l'achat d'équipement radio, de matériel d'installation et l'installation ; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé** ;
- **ANNULE**, à toutes fins que de droit, la **résolution numéro 27.07.20** adoptée en séance extraordinaire le 23 juillet 2020.

ADOPTÉE

RÉS.09.09.21

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES / LES ENTREPRISES EN CONSTRUCTION BTP NOTRE-DAME – 15 056. \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement des **factures (#3397 du 03-06-2021 et #3420 du 30-06-2021)**, de **Les Entreprises en construction BTP Notre-Dame**, pour un montant total de **15 056. \$ + taxes**, concernant l'achat de gravier et de concassé ; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.10.09.21

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE / LES ENTREPRISES EN CONSTRUCTION BTP NOTRE-DAME – 8 648.80 \$ + TX – SUBVENTION PAVL – VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION & BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture (#3428 du 18-08-2021), de Les Entreprises en construction BTP Notre-Dame, au montant de 8 648.80. \$ + taxes, concernant l'achat de gravier et de concassé ; le coût étant approprié de la façon suivante :**

- **6 000. \$: Subvention PAVL – Volet : Projets particuliers d'amélioration ;**
- **2 648.80 \$ + tx : Budget rég.**

ADOPTÉE

RÉS.11.09.21

APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION ADRESSÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – MME ANNICK LANDRY

VU la demande d'autorisation, datée du 22 juillet 2021, adressée par madame Annick Landry à la CPTAQ afin d'autoriser l'aliénation d'une superficie de 0,25 hectare à même le lot 6127978 qui en compte 25, propriété de madame Rita Ouellet, en l'occurrence sa mère ;

ATTENDU QUE la demanderesse désire acquérir cette superficie en vue d'y construire une résidence unifamiliale à son propre usage et celui de sa famille ;

ATTENDU QUE la demande ne cause aucun préjudice aux activités agricoles existantes ;

ATTENDU QUE la propriétaire du lot concerné entend s'engager auprès de la CPTAQ à remettre en culture l'équivalent de la superficie faisant l'objet de la demande et ce, à même le lot 6127926 qu'elle possède dans la municipalité de Cap-Chat, en bordure de la route Pelletier ;

ATTENDU QUE la demande rencontre les orientations et objectifs du Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie et les règlements d'urbanisme de la Ville ;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux critères de décision énoncés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LRP, chapitre P-41.1) ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **APPUIE** la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par madame Annick Landry, datée du 22 juillet 2021, afin que soit autorisée l'aliénation à son profit, dans le but d'y ériger une résidence unifamiliale, d'une superficie de 0,25 hectare à même le lot 6127978, propriété de madame Rita Ouellet.

ADOPTÉE

RÉS.12.09.21

RUE DES FONDS – PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET ACCEPTATION D'UN APPEL D'OFFRES AU SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SEAO)

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat PROJETTE d'effectuer des travaux de pavage et autres travaux divers sur un segment d'environ 1,1 km sur la rue des Fonds ;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville a sollicité du ministère des Transports, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021-2024, Volet : Accélération, une aide financière ;

ATTENDU QUE le projet de la Ville de Cap-Chat a été retenue par le MTQ ;

ATTENDU QU'en vue de la réalisation du projet, la Ville a requis les services d'ingénierie de la FQM afin que soient dressés des plans et devis et qu'un appel d'offres soit publié au SEAO ;

ATTENDU QUE le 27 juillet 2021, un appel d'offres fut publié au SEAO ;

ATTENDU QU'au terme de l'appel d'offres, Les Entreprises Mont-Sterling Inc. est la seule entreprise à avoir déposé une offre conforme et dans le délai prescrit ;

ATTENDU QUE l'offre déposée par les Entreprises Mont-Sterling Inc. est de 1 433 241.13 \$ de laquelle sera déduite à titre d'escompte une somme de 20 000. \$ ainsi l'offre est de 1 413 241.13 \$ + taxes ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat :

- **RATIFIE** le mandat confié au Service d'ingénierie de la FQM pour la confection de plans et devis et la publication au SEAO d'un appel d'offres en vue des travaux de pavage et autres travaux divers sur un segment d'environ 1,1 km sur la rue des Fonds ;
- **RETIENT** l'offre de l'entreprise « Les Entreprises Mont-Sterling Inc. », au prix de 1 413 241.13 \$ + taxes.

ADOPTÉE

RÉS.13.09.21

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NO. 306-2021 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 483 727. \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE ET AUTRES TRAVAUX DIVERS SUR UN SEGMENT DE RUE DES FONDS

Conformément à l'article 356 de la Loi des cités et villes, je, **RICHARD ÉMOND**, soussigné, conseiller au siège no. 4, **DONNE AVIS DE MOTION** qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement portant le numéro 306-2021 décrétant un emprunt de 1 483 727. \$ pour l'exécution de travaux de pavage et autres travaux divers sur un segment de la rue des Fonds d'environ 1,1 km.

Au plus tard deux jours avant l'adoption dudit règlement, toute personne peut obtenir une copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

De plus, dès le début de la séance des copies seront mises à la disposition du public.

- **DÉPOSE**, séance tenante, le Projet de règlement numéro 306-2021 intitulé : « *Règlement décrétant une dépense d'un million quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cent vingt-sept dollars (1 483 727. \$) et autorisant un emprunt du même montant pour l'exécution de travaux de pavage et autres travaux divers sur un segment d'environ 1,1 km sur la rue des Fonds* ».

ADOPTÉE

RÉS.14.09.21

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 302-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER L'USAGE DOMESTIQUE « PRODUCTION ET VENTE D'ALIMENTS NON-INDUSTRIALISÉS » DANS LA ZONE Rb.104

Je, soussigné, **LOUIS-SEIZE SERGERIE**, conseiller au siège no. 6, **DONNE AVIS DE MOTION** qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un **Règlement amendant le Règlement de zonage no, 068-2006 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage domestique « production et vente d'aliments non-industrialisés » dans la zone Rb.104.**

ADOPTÉE

RÉS.15.09.21

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO. 302-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER L'USAGE DOMESTIQUE « PRODUCTION ET VENTE D'ALIMENTS NON-INDUSTRIALISÉS » DANS LA ZONE Rb1.04

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que le **1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO. 302-2021 amendant le Règlement de zonage no. 068-2006 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage domestique « production et vente d'aliments non-industrialisés » dans la zone Rb.104** soit et est adopté.

ADOPTÉE

RÉS.16.09.21

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 301-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE DE VILLÉGIATURE (V.2-1) ET D'AUTORISER ET D'ENCADRER L'USAGE « HÉBERGEMENT DE VILLÉGIATURE » DANS LA NOUVELLE ZONE

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le **RÈGLEMENT No. 301-2021** amendant le Règlement de zonage numéro 068-2006 afin de créer une nouvelle zone de villégiature (V.2-1) et d'autoriser et d'encadrer l'usage « Hébergement de villégiature » dans la nouvelle zone soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que le Règlement no. 301-2021 soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.17.09.21

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 304-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PAR DES GÉNÉRATRICES À COMBUSTION INTERNE À TITRE D'USAGE ACCESSOIRE DANS CERTAINES ZONES

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que le **RÈGLEMENT No. 304-2021** amendant le Règlement de zonage numéro 068-2006 afin d'autoriser et d'encadrer la production d'énergie par des génératrices à combustion interne à titre d'usage accessoire dans certaines zones soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que le Règlement no. 304-2021 soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.18.09.21**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 305-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN DE L'ACTUALISER ET DE L'HARMONISER AVEC LA RÉGLEMENTATION PROVINCIALE CONCERNANT LES PISCINES ET AUTRES BASSINS D'EAU ARTIFICIELS DESTINÉS À LA BAIGNADE**

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que le **RÈGLEMENT No. 305-2021** amendant le Règlement de zonage numéro 068-2006 afin de **l'actualiser et de l'harmoniser avec la réglementation provinciale concernant les piscines et autres bassins d'eau artificiels destinés à la baignade** soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que le Règlement no. 305-2021 soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.19.09.21**APPROUVER RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL / ÉLECTION GÉNÉRALE MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LER), le conseil peut, par résolution, établir un tarif autre que celui établi par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la rémunération du personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération du personnel électoral doit être révisée selon les recommandations du président d'élection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la rémunération du personnel électoral soit établie comme suit pour **l'élection générale municipale du 7 novembre 2021** :

Président d'élection	Selon le décret pour la confection de la liste électorale	
Secrétaire d'élection	Selon le décret pour la confection de liste électorale	
Comm. de révision	18.34 \$ / heure	
Participation à une séance d'information	15.00 \$ / heure	
Fonctions	Vote itinérant et / ou par la poste Vote par anticipation	Jour du scrutin
Président d'élection	30.00 \$ / heure	30.00 \$ / heure
Secrétaire d'élection	27.13 \$ / heure	27.13 \$ / heure
Personnel de soutien	17.00 \$ / heure	17.00 \$ / heure
PRIMO	16.50 \$ / heure	16.50 \$ / heure
Scrutateur	16.50 \$ / heure	16.50 \$ / heure
Secrétaire	16.50 \$ / heure	16.50 \$ / heure
Membre – TVIE	14.00 \$ / heure	14.00 \$ / heure

Il est, de plus, résolu que pour chaque heure de travail effectuée en présentiel en dehors de l'horaire régulier de travail des employés de bureau, une rémunération égale au salaire horaire fixé dans le tableau ci-dessus soit et est versée au président (e) et à la secrétaire d'élection.

Une somme forfaitaire de cent cinquante dollars par semaine, pour la période s'échelonnant du 6 septembre au 12 novembre 2021, soit et est versée au président (e) d'élection étant donné que l'employé (e) de bureau cumule les tâches de son travail régulier en plus de celle de la présidence d'élection; ce montant forfaitaire est payable à chaque période de paie pour la durée prévue.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Bonsoir,

Le mandat que vous m'aviez confié, il y a 4 ans, en novembre 2017, touche à son terme. Je m'adresse à vous, citoyennes et citoyens de la Ville de Cap-Chat, laissez-moi vous remercier de cette marque de confiance, à laquelle je reste sensible, et dire ma gratitude à ceux et celles qui, à mes côtés, ont partagé pendant tout ce temps de lourdes responsabilités.

Je parle ici de Yves Roy, directeur général et greffier; Marielle Émond, trésorière; Stéphane Dumont, responsable intérimaire des travaux publics, Michaël Béland, directeur retiré des travaux publics, et chef Éric Savard du Service des incendies. À ces officiers municipaux s'ajoutent les membres de l'équipe municipale, sections administration, service incendie, travaux publics et urbanisme.

En décembre 2017, tous les employés recevaient une lettre signée de ma main intitulée « *Faire partie de l'équipe municipale de la Ville de Cap-Chat* » dans laquelle on pouvait lire : *Depuis la constitution du nouveau Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat en novembre dernier, dans le cadre de l'organisation municipale, nous sommes soucieux de moderniser les pratiques et usages de tous les volets composant notre Ville. Nous prendrons le temps et les moyens nécessaires pour y parvenir.*

La question : sommes-nous parvenus à nos fins? Au sein de ce Conseil, des journées oui, d'autres c'était moins bien, parfois il y a eu le choc des idées, nous avons traversé des tempêtes, et même, un blizzard.

Toujours, il faut se rappeler que les élués et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de notre population. Juste ça... avec désintérêt.

En tout cas, mon mandat se terminera bientôt, je pars avec le sentiment du devoir accompli, je suis debout, la tête haute et fière de ce que j'ai accompli en l'administration du bien commun afin d'offrir des meilleurs services aux citoyennes et citoyens de la Ville de Cap-Chat. Le but : atteindre un meilleur niveau de vie. C'est fait.

Y'a que dans la vérité qu'on ne se trompe pas et y'a qu'une seule ligne à suivre : la ligne droite.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions et commentaires ont été échangés.

Étant donné le nombre restreint de participants à l'assemblée dû aux règles sanitaires édictées par la Santé publique, si vous avez des questions, nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet de la ville, au www.ville.cap-chat.ca, complètement en haut à droite de la page d'accueil, vous verrez un lien inscrit « Nous joindre », vous pourrez alors transmettre vos questions. Nous ferons de notre mieux pour répondre dans un délai raisonnable.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 21 h 02 et il est proposé par **RICHARD ÉMOND** que la séance soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER